

Salaires 2024 :

**Un accord qui remet de la hiérarchie dans la grille des
minimas conventionnels**

La délégation Force Ouvrière vient de parapher l'accord salaire dans la branche du verre mécanique. Nos revendications ont été en partie satisfaites.

FO revendiquait : une augmentation des minima de 3% sur l'ensemble de la grille, une augmentation du SMP de 3%. Nous avons également revendiqué l'ouverture de négociation sur l'augmentation de la prime d'ancienneté bloquée à 15% pour 15 ans en progressant à 16% pour 16 ans et jusqu'à 21% pour 21 ans. Nous avons de nouveau revendiqué la mise en place d'un 13ème mois conventionnel.

Après une première proposition patronale insatisfaisante, la dernière a été la suivante : Augmentation des minima de 2% sur l'ensemble de la grille avec une revalorisation du coefficient 165 de 2,55% puis du coefficient 200 de 2,74%. Ainsi, ces deux exceptions recréent une hiérarchie conventionnelle mise à mal par le passé. Le SMP quant à lui, sera revalorisé de 1%. Ce dernier sert au calcul des primes.

Bien que la délégation Force Ouvrière aurait souhaité aller au-delà de ces propositions patronales, il n'en demeure pas moins que ces progressions ne peuvent être ignorées dans une période où l'inflation a mis à mal le pouvoir d'achat des salariés de cette branche tout autant que nous tous.

→ → → → →

ANNEXE

Au 1^{er} JUIN 2024

K	Appointements garantis
125	1 782,14 €
135	1 805,58 €
145	1 824,94 €
155	1 842,32 €
165	1 862,32 €
180	1 882,95 €
190	1 903,66 €
200	1 926,66 €
215	2 003,78 €
230	2 079,53 €
250	2 229,93 €
270	2 385,81 €
290	2 541,66 €
315	2 696,63 €
345	2 927,04 €
375	3 157,44 €
390	3 272,64 €
410	3 426,23 €
450	3 733,43 €
550	4 501,45 €
660	5 346,21 €
880	7 035,82 €

SMP = 5,213 €